RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ADEFSA

31/12/2024

..*.*.*

S O M M A I R E

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

Association ADEFSA CFA DESCARTES
Siège social : PARC DE LA HAUTE MAISON, 23 RUE GALILEE
77420 CHAMPS-SUR-MARNE

N°SIRET : 390 894 962 00054

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ADEFSA CFA DESCARTES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ADEFSA CFA DESCARTES à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport sur la gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur la gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, LA DÉFENSE, le 8 avril 2025

Le Commissaire aux comptes

ORCOM H3P AUDIT



Estelle COLLET

Associée

Bilan Actif

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2024 Brut	31/12/2024 Amort. et Dépréc.	31/12/2024 Net	31/12/2023 Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	250 641	220 139	30 502	8 777
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	63 079	60 312	2 768	4 152
	Autres immobilisations corporelles	3 806 671	3 146 742	659 929	942 852
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	14 900	10 000	4 900	4 900
	Créances rattachées à des participations				159
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	291 894		291 894	241 064
	TOTAL (I)	**4 427 186**	**3 437 193**	**989 993**	**1 201 904**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	3 548		3 548	
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	9 139 888	75 416	9 064 472	12 776 402
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	8 036 411		8 036 411	251 803
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	5 563 219		5 563 219	8 564 681
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	221 254		221 254	464 421
	TOTAL (II)	**22 964 320**	**75 416**	**22 888 904**	**22 057 308**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	**27 391 506**	**3 512 609**	**23 878 897**	**23 259 211**
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an				
	(3) dont à plus d'un an				291 894

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	10 261 168	8 170 384
	Excédent ou déficit de l'exercice	**1 272 081**	**2 090 784**
	Total des fonds propres (situation nette)	**11 533 249**	**10 261 168**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	250 430	407 434
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	**250 430**	**407 434**
	Total des fonds propres	**11 783 679**	**10 668 602**
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	305 079	119 583
	Provisions pour charges	113 325	109 619
	Total des provisions	**418 404**	**229 202**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 712 038	11 503 915
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	750 052	671 690
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	214 723	185 802
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	**11 676 813**	**12 361 407**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**23 878 897**	**23 259 211**

Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 272 080,96	2 090 783,99
(1) Dont à moins d'un an	11 676 813	12 361 407
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	23 647 043	23 887 558
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	66 864	95 321
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	61 364	61 788
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	215	1 753
	Total des produits d'exploitation	**23 775 485**	**24 046 420**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock	3 291	3 544
	Autres achats et charges externes	18 319 494	18 156 713
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	245 465	236 393
	Salaires et traitements	2 489 038	2 473 234
	Charges sociales	1 058 640	989 501
	Dotation aux amortissements et dépréciations	452 473	445 219
	Dotation aux provisions	189 202	27 340
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	39 034	42 580
	Total des charges d'exploitation	**22 796 636**	**22 374 524**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**978 849**	**1 671 896**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2024	31/12/2023
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**978 849**	**1 671 896**
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	164 477	154 602
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**164 477**	**154 602**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	**164 477**	**154 602**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**1 143 326**	**1 826 498**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		184 850
	Sur opérations en capital	169 913	193 826
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	**169 913**	**378 676**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	21	114 391
	Sur opérations en capital	1 663	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	**1 684**	**114 391**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**168 229**	**264 286**
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	39 474	
	TOTAL DES PRODUITS	**24 109 875**	**24 579 699**
	TOTAL DES CHARGES	**22 837 794**	**22 488 915**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**1 272 081**	**2 090 784**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

Objet social

- Développer la formation supérieure par alternance et de mettre en place des programmes de formation. Elle entend développer en Ile-de-France des filières de formation par l'apprentissage qui permettront aux entreprises, aux collectivités territoriales et aux associations de former, dans le cadre de leur gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs, à tous les niveaux de qualification, des jeunes professionnels adaptés à l'exercice de leur métier ;

- Organiser, soit directement soit indirectement, ou de concourir à l'organisation, d'actions de conseil, d'ingénierie et de formation professionnelle ainsi qu'à dispenser ladite formation. A cet effet, l'association a vocation à passer les conventions de formations prévues avec des entreprises, groupes d'entreprises, associations, établissements et organismes privés, organisations professionnelles, établissements publics, collectivités locales, etc ;

- Assurer le rôle d'organisme gestionnaire du Centre de Formation d'Apprentis Descartes de Marne-la-Vallée ou de tout autre CFA qui pourrait être créé ;

- Développer tout moyen approprié à la poursuite de son objet social, notamment, par des études, des publications, des conférences, des séminaires, des colloques, des stages de formations ;

- Prise de participation dans toute société dont l'activité se rattache directement ou indirectement à son objet.
Dans le cadre de son objet statutaire, l'association s'attachera à développer des partenariats avec les systèmes éducatifs, et notamment les universités, les éablissements scolaires

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 23 878 897 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 24 109 875 euros et un total charges de 22 837 794 euros,dégageant ainsi un résultat de 1 272 081 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2024 et finit le 31/12/2024.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°2018-06 modifié par les règlements n°2020-08 et 2022-02 de l'ANC relatifs à l'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2022-01 relatif au plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Les dotations aux amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

Un projet de changement de locaux est en-cours d'étude. De ce fait, il a été décidé de raccourcir la durée d'amortissement des agencements et aménagements divers à 5 ans au lieu de 8 ans pour les immobilisations acquises à partir du 1er janvier 2022.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Répartition des ressources

TABLEAU 1 : Ressources de l'organisme

Origine des fonds	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en euros	en %	en euros	en %
1 - **Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers**				
Entreprises	76 841	0,32%	33 345	0,14%
État, Collectivités locales, Établissements publics	1 392 575	5,79%	1 289 181	5,54%
Entreprises, transition pro FAF		0,00%		0,00%
Particuliers		0,00%		0,00%
Sous total I	**1 469 416**	**6,11%**	**1 322 526**	**5,69%**
2 - **Ressources des pouvoirs publics**				
Instances européennes		0,00%		0,00%
État	-	0,00%	-5 500	-0,02%
Régions	95 145	0,40%	94 006	0,40%
Autres collectivités territoriales		0,00%		0,00%
Sous total 2	**95 145**	**0,40%**	**88 506**	**0,38%**
3 - Autres				
Autres organismes de formation OPCO	22 418 141	93,23%	21 559 481	92,72%
Autres ressources TA		0,00%		0,00%
Autres ressources FNCFA		0,00%		0,00%
Transferts de charges et autres produits	63 718	0,26%	282 414	1,21%
Sous total 3	**22 481 859**	**93,49%**	**21 841 895**	**93,93%**
Total des ressources	**24 046 420**	**100,00%**	**23 252 927**	**100,00%**

TABLEAU 2 : Décomposition des actions de formation par finalité

FINALITE DES ACTIONS	VOLUMES FINANCIERS			
	Montant	N	Montant	N-1
	en euros	en %	en euros	en %
Diplômantes (1)	23 817 042	99,70%	22 846 408	124,93%
Perfectionnement professionnel et qualifiant (2)	70 516	0,30%	13 099	0,07%
Insertion sociale (école de l'apprentissage)	-	0,00%	22 500	0,12%
Total	23 887 558	100%	18 286 995	100%

(1)Diplômes nationaux, titres homologués.
(2)Certificats de branches, certificats d'entreprise, attestations

TABLEAU 3 : Convention de ressources publiques affectées

Convention	Montant Initial	SUIVI D'EXECUTION		
		Solde au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Solde en fin d'exercice
Fonctionnement		0		0
1er équipement		0		0
Qualité pédagogique		0		0
DRDJS		0		0
Entreprenariat		0		0
Développeur		0		0
Ecole de l'apprentissage		0		0
Mobilité		0		0
FSAA		0		0
Aide au permis		0		0
TOTAL	0	0	0	0

Mention expresse (art.1727 II-2 du CGI)

Annexe libre

Etat exprimé en **euros**

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Crédit-bail immobilier

Un contrat de crédit-bail immobilier a été établi entre Genefim (filiale de la Société Générale), le bailleur, et la SCI DESCARTES CAMPUS, le crédit-preneur, détenue à 98% par l'association ADEFSA CFA DESCARTES. Ce contrat a été signé le 19 avril 2024 et concerne l'acquisition d'un immeuble en l'état futur d'achèvement.
Les travaux devraient être achevés d'ici 2026. Ainsi, l'association ADEFSA CFA DESCARTES occupera les nouveaux locaux et versera à la SCI DESCARTES CAMPUS un loyer chaque trimestre. Celui-ci a été fixé dans le bail de sous-location du 25 avril 2024 à 1 400 000 euros hors taxe annuel, soit 1 680 000 euros toute taxe comprise.
Au titre de ce projet, la SCI DESCARTES CAMPUS crédit-preneuse s'est engagée à l'auto-financer hauteur de 7 000 000 euros.
De ce fait, le Conseil d'Administration du 23 janvier 2024 de l'association ADEFSA CFA DESCARTES a consenti à une avance en compte courant non rémunérée d'un montant de 7 932 477.26 euros.

Engagement hors bilan donné

Au titire de contrat de crédit-bail immobilier susmentionné avec la société Genefim, l'asscociation ADEFSA CFA se porte caustion personnelle et solidaire de la SCI DESCARTES CAMPUS jusqu'à complet remboursement du crédit-bail immobilier à hauteur de 14 405 000 euros en principal, intérêts, frais et tous accessoires constatés dans ce contrat. Le Conseil d'Administration et l'Assemblée générale du 23 avril 2024 de l'association ADEFSA CFA DESCARTES ont autorisé cette caution personnelle et solidaire.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	222 213		28 428			250 641
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**222 213**		**28 428**			**250 641**
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agenct aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	63 079					63 079
Instal., agencement, aménagement divers	2 097 992		46 492			2 144 484
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 601 141		61 046			1 662 187
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**3 762 213**		**107 538**			**3 869 751**
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A EITRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	15 059				159	14 900
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	241 064		89 456		38 625	291 894
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**256 123**		**89 456**		**38 784**	**306 794**
TOTAL	**4 240 549**		**225 422**		**38 784**	**4 427 186**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres	213 436	6 703		220 139
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**213 436**	**6 703**		**220 139**
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	58 928	1 384		60 312
Autres instal., agencement, aménagement divers	1 609 302	190 065		1 799 367
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	1 146 979	200 396		1 347 375
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**2 815 209**	**391 845**		**3 207 054**
TOTAL	**3 028 645**	**398 548**		**3 427 193**

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2024
Total des Produits à recevoir		**7 984 221**
Autres créances clients		**7 899 685**
Clients - Factures à établir CFA	*7 860 198*	
Clients - Factures à établir OG	*39 487*	
Autres créances		**84 536**
Personnel - CET versé sur PERECO	*50*	
Trésor Public Taxe/salaires	*6 477*	
Produits à recevoir - CFA	*13 202*	
Intérêts courus à recevoir	*64 807*	

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	291 894		291 894
	Clients, usagers douteux ou litigieux	75 416	75 416	
	Autres créances clients, usagers	9 064 472	9 064 472	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	3 388	3 388	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 002	8 002	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	6 477	6 477	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	7 933 111	7 933 111	
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	85 433	85 433	
	Charges constatées d'avance	221 254	221 254	
	TOTAL DES CREANCES	**17 689 448**	**17 397 553**	**291 894**

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	10 712 038	10 712 038		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	397 819	397 819		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	294 766	294 766		
	Impôts sur les bénéfices	39 474	39 474		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	17 993	17 993		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	214 723	214 723		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**11 676 813**	**11 676 813**		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en **euros**

	Fonds propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	8 170 384	2 090 784			10 261 168
Excédent ou déficit de l'exercice	2 090 784	(2 090 784)	1 272 081		1 272 081
Situation nette	**10 261 168**		**1 272 081**		**11 533 249**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	407 434		12 910	169 913	250 430
Provisions réglementées					
TOTAL	**10 668 602**		**1 284 991**	**169 913**	**11 783 679**

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	119 583	185 496		305 079
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	109 619	3 706		113 325
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**229 202**	**189 202**		**418 404**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles				
	corporelles				
	legs ou donations				
	des titres mis en équivalence				
	titres de participation	10 000			10 000
	autres immo. financières }				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	60 078	53 925	38 588	75 416
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**70 078**	**53 925**	**38 588**	**85 416**
	TOTAL GENERAL	**299 281**	**243 127**	**38 588**	**503 820**
Dont dotations et reprises {	- d'exploitation		243 127	38 588	
	- financières				
	- exceptionnelles }				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2024
Total des Charges à payer		**11 079 415**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**10 378 830**
Fournisseurs - Factures à recevoir	*10 377 930*	
OG - Fact.non parv. -Frss	*900*	
Dettes fiscales et sociales		**530 261**
Personnel Prov. CP+RTT	*190 877*	
Personnel Prov. CET	*52 006*	
Personnel, Salaires Péd. à payer	*153 985*	
Chges soc & fiscales / Prov CP	*97 132*	
Chges soc.& fiscales/Prov CET	*25 802*	
IJSS - Org. Soc. Produits à recev	*1 202*	
AKTO - Versement taxe Formation	*9 256*	
Autres dettes		**170 325**
Clients - avoirs à établir	*170 325*	

Association ADEFSA CFA DESCARTES
Siège social : PARC DE LA HAUTE MAISON, 23 RUE GALILEE
77420 CHAMPS-SUR-MARNE

N°SIRET : 390 894 962 00054

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTÉES

Exercice clos au 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

- Avance en compte courant d'associé au profit de la SCI DESCARTES CAMPUS :

Un contrat de crédit-bail immobilier a été établi entre la société Genefim (filiale de la Société Générale), le bailleur et la SCI DESCARTES CAMPUS, le crédit-preneur. Au titre de ce projet, la SCI DESCARTES CAMPUS crédit-preneuse s'est engagée à l'auto-financer hauteur de 7 000 000 euros.

Le Conseil d'Administration du 23 janvier 2024 de l'association ADEFSA CFA DESCARTES a consenti à la SCI DESCARTES CAMPUS une avance en compte courant non rémunérée d'un montant de 7 932 477,26 euros.

- Caution personnelle et solidaire donnée au profit de la SCI DESCARTES CAMPUS :

Au titre de contrat de crédit-bail immobilier susmentionné avec la société Genefim, l'association ADEFSA CFA DESCARTES s'est portée caution personnelle et solidaire de la SCI DESCARTES CAMPUS jusqu'à complet remboursement du crédit-bail immobilier à hauteur de 14 405 000 euros en principal, intérêts, frais et tous accessoires constatés dans ce contrat. Le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 avril 2024 de l'association ADEFSA CFA DESCARTES ont autorisé cette caution personnelle et solidaire.

- Convention de mise à disposition d'emplacements de stationnement

L'Université Gustave Eiffel a consenti dans la convention du 23 avril 2024 à la mise à disposition à titre gratuit et au profit l'association ADEFSA CFA DESCARTES de 116 places de stationnement situées sur un terrain jouxtant le terrain formant le Lot « E » de la ZAC dénommée « ZAC DE LA HAUTE MAISON » en lien avec le projet de crédit-bail immobilier susmentionné. Le Conseil d'Administration et l'Assemblée générale du 23 avril 2024 de l'association ADEFSA CFA DESCARTES ont autorisé l'acceptation de cette mise à disposition.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

- Allocation sur les actions de formation portées par l'Université Gustave Eiffel :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les charges relatives à l'allocation liée aux actions de formation de l'Université Gustave Eiffel s'élèvent à 10 347 979,98 euros.

- Droits d'inscription et allocations forfaitaires facturés pour les apprentis FI par l'Université Gustave Eiffel :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les charges relatives aux droits d'inscription et allocations forfaitaires facturés pour les apprentis FI de l'Université Gustave Eiffel s'élèvent à 513 890,00 euros.

- Refacturation des heures des enseignants vacataires par l'Université Gustave Eiffel :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les charges relatives aux droits aux heures des enseignants vacataires de l'Université Gustave Eiffel au profit de l'Association ADEFSA CFA DESCARTES s'élèvent à 32 475,00 euros.

- Convention de gestion des contrats de professionnalisation avec l'Université Gustave Eiffel :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les charges relatives aux frais de gestion des contrats de professionnalisation de l'Université Gustave Eiffel s'élèvent à 10 738,90 euros.

- Financement des postes d'ingénieurs pédagogiques portés par l'Université Gustave Eiffel :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les charges relatives au financement des postes d'ingénieurs pédagogiques portés l'Université Gustave Eiffel au profit de l'Association ADEFSA CFA DESCARTES s'élèvent à 5 248,52 euros.

➢ Facturations d'honoraires pédagogiques par la société SODIAS :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société SODIAS a facturé à l'Association ADEFSA CFA DESCARTES un montant de 13 490,40 euros au titre des honoraires pédagogiques générés par les enseignements qu'elle dispense pour celle-ci.

Fait à PARIS LA DÉFENSE, le 8 avril 2025,
Le Commissaire aux comptes
ORCOM H3P AUDIT



Estelle COLLET
Associée